

Industrie des produits en béton
Industrie de la carrosserie
Branche des toitures et façades
Aménagement d'intérieur et plafonds
Branche de l'installation électrique
Branche des techniques du bâtiment
Montage d'échafaudages
Plâtrerie, ville de Zurich
Branche de la construction en bois
Secteur de l'isolation
Industrie de la plâtrerie-peinture
Secteur marbre et granit
Artisanat du métal
Industrie du meuble
Branche du carrelage

**Aux entreprises de placement
de personnel en Suisse**

Zurich, juillet 2012

Dépôt des décomptes des cotisations de retraite anticipée (MPR / FAR / CCRA)

Madame, Monsieur,

L'on nous a communiqué que votre entreprise était assujettie depuis le 01.01.2012 à la CCT de la branche du travail temporaire. Par conséquent, les dispositions de la CCT de branche relatives aux contributions professionnelles et aux contributions aux frais d'exécution sont remplacées par celles de la nouvelle convention collective de travail.

Néanmoins, les dispositions relatives aux cotisations de retraite anticipée de certaines CCT de branche ne sont pas touchées par la CCT de la branche du travail temporaire. Parmi les métiers de l'InkassoPool, c'est le cas des **Toitures et façades**, du **Montage d'échafaudages**, et du **Marbre et Granit**.

Comme auparavant, les cotisations de retraite anticipée doivent être déclarées tous les six mois. Le délai de dépôt des **décomptes pour le premier semestre 2012** est le **31 juillet 2012**. Les cotisations déclarées doivent être versées au plus tard le **31 août 2012**.

Les formulaires de décompte se trouvent sur notre site www.inkassopool.ch. Dans le cas où vous souhaiteriez établir les décomptes avec vos propres formulaires, il faudrait impérativement veiller à ce que toutes les informations requises y figurent (nom, numéro d'assurance sociale, date de naissance, arrivée dans l'entreprise/départ, nombre d'heures, salaire global). Les déclarations incomplètes ne peuvent être acceptées.

Si vous n'avez **pas loué les services de personnel** durant le premier semestre 2012 dans les trois branches concernées, nous vous prions de **nous le confirmer par écrit**.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

InkassoPool

Roland Rey

Maria Unternährer